

Note sur les jardins partagés

Cœur de ville – janvier 2021



Objet de la note

Les jardins dits partagés sont devenus des sujets incontournables dans l'aménagement des quartiers d'habitation. Ces outils répondent à des enjeux de vivre ensemble et à celui de la qualité nutritionnelle pour la santé des populations. Ils sont un outil indispensable à l'écoquartier de Cœur de ville.

Or, il est assez facile de voir que ces jardins ne réalisent pas toujours leurs objectifs. On mettra de côté la qualité nutritionnelle, considérant que l'agriculture biologique doit être la règle minimale, sans même parler de permaculture ou de forme plus évoluée de production de biomasse. On s'interrogera plutôt sur la question du vivre ensemble, mais également d'une autre problématique souvent annihilée, qui est celle de la qualité paysagère urbaine. La qualité urbaine intègre l'ensemble des services rendus par les jardins urbains, ombrage climatique, protection des sols, gestion de l'eau, gestion de la biodiversité, aménité etc....

Des dérives actuelles sur les jardins partagés doivent être à ce jour clairement nommées

- Le chacun pour soi de la parcelle privatisée
- La monotypie des aménagements et la réduction de l'idée de jardin

1/ le chacun pour soi de la parcelle privatisée

Il est facilement appréhendable que chaque parcelle ayant son « propriétaire d'usage », celui-ci s'en occupe de manière exclusive. Cela ne paraît pas en soi un problème. Sauf que dans les faits, compte tenu du peu de collectivité (seule l'eau quelques outils, et parfois un composteur sont partagés), on renforce un dispositif de jardins privatifs organisés regroupés. Ce ne sont pas des jardins partagés qui sont alors en cours mais bien des nouveaux « pavillonnaires » jardinés. Il existe même en d'autres lieux certains jardins où les usagers ont clôturés leur micro-parcelle de culture (quartier Camélias à saint Denis) ...Le vivre ensemble devient alors un peu un discours sans corps. En témoigne souvent l'abandon des extérieurs, voire des sujets arborescents proches, envahis par des lianes cultivées (Beauséjour)...ou mourants de soif tandis que les jardins au soleil surconsomment l'eau disponible (Cœur de ville possession) ...

On remarquera sans vergogne des jardins partagés laissés dans leurs franges des espèces invasives s'implanter pour aller conquérir les autres aménagements (vu par exemple à Beauséjour)

On voit donc se développer un vrai risque du chacun pour soi et du jardin de propriétaires sans égard pour les tiers, paysages ou usagers...deux formes d'exclusions sont en marche : sociétale d'abord puis spatialisée ensuite entre le jardin honoré de toutes les attentions et le paysage de l'ilot abandonné à sa gestion désastreuse habituelle.

2/ un monotype en action

Qui a dit ou décrit le jardin partagé comme un alignement de parterres comme autant de corbillards sur un tapis ? organisés en tablettes de chocolat comme l'urbanisme caricatural de la maison individuelle ? cette réduction conceptuelle au jardin ouvrier des pionniers, fait oublier la richesse de

l'armature des jardins produits par exemple par le familistère de Guise... c'est une très grande réduction du monde du vivant et des formes du jardin.

C'est également un réductionnisme conceptuel sans respect des traditions créoles réunionnaises, dans lesquelles, le jardin est tout à la fois productif, magique (protection), climatique, et convivial....

C'est enfin faire abstraction complète des conditions tropicales qui nécessitent pour répondre aux enjeux climatiques et à la gestion de l'eau et des sols des pratiques issues de ce que l'on nomme l'agroforesterie (à l'orée des bois)

Le résultat en est une figure très limitée du jardin. Mais également une figure très limitée du jardin dit partagé...la monoculture va bien avec l'isolat humain...nous sommes à contre-courant de ce que devrait nous permettre de réaliser et d'imaginer des jardins partagés....

➤ **Une conséquence assez grave**

Pour Cœur de ville, mais également de manière générale, cette typologie réductionniste du jardin propose une dégradation potentielle du climat urbain. Certes moins que des stationnements grisés en plein air, mais l'évacuation des arbres, des formes organisées et stratifiées du végétal, menacent la ressource en eau et ne permettent pas aux jardins urbains de jouer leur rôle de tempérance de l'ICU (îlot de chaleur urbain) – par ailleurs, l'élimination des formes de jardins dégrade inévitablement la biodiversité au cœur des villes. Bref, la question est sérieuse.

3/Pour un imaginaire du jardin partagé

Le jardin partagé ne peut se réduire à des parterres de tomates de production de légumes...il y a un vrai paradoxe à s'extasier sur trois bouts de salades enfin cultivées sous nos yeux.

Préalable

Un jardin partagé n'est-il qu'un assemblage de jardins individuels familiaux avec un minimum de communs ? ce serait sans doute le comble de l'instruire en ce sens et de parler de jardin partagé...on doit donc explorer ce que peut être un jardin partagé.

Question connexe

Les moyens dédiés à l'entretien des jardins communs des résidences sont dérisoires mais toujours trop onéreux. On admet plus facilement l'entretien d'un portail automatique (aussi onéreux annuellement que celui du jardin) que de consacrer des moyens financiers (et intellectuels surtout aussi) au milieu vivant. C'est une règle des copropriétés comme chez les bailleurs, ou les comités de locataires (SHLMR).

La possibilité d'exploiter « pour soi » une petite parcelle de production au sein d'une résidence devrait être le prétexte à inventer la participation à l'entretien du paysage de la résidence... comment ne pas penser que ce type de possibilité n'aient pas été mis en œuvre dans le cadre des jardins partagés (!) où les coûts sont assumés plus par l'ensemble que par les bénéficiaires... ?

Des références

Sans aller chercher très loin, les cours créoles anciennes proposent des systèmes de références. On pourra y trouver très facilement des raccords avec l'agroforesterie en tant que milieu intégrateur. On y trouvera des pièces spécifiques comme :

- Les treilles
- Les carreaux de palmistes
- Les jardins à aromatiques et condiments
- Les jardins à fleurs (pour les bouquets)
- Le verger intégré ou diffus
- Les caféières sous les grands arbres etc...

Sans compter les éléments liés à l'élevage, complexes à mettre en œuvre (mais pourquoi pas un petit poulailler ?)

On y trouve des « boucans » de préparation, des tonnelles et abris, mais également des treilles de culture et d'ombrage...on peut préparer ses semences, ses rempotages, etc... ensemble.

Le concept de référence est celui de l'« agro forêt » ou du jardin forêt, à l'opposé du jardin potager européen. La stratification y joue un rôle primordial ainsi que la coopération entre les plantes qui y sont installées.

Jardins-forêts _ climats tropicaux humides

6) Exemple de l'agroforêt à damar (Indonésie) (suite)



Schéma d'établissement des agroforêts à damar : le ladang (*) est ouvert sur d'anciennes jachères arborées, et planté en riz pluvial et en poivriers (à l'année 1). Les damar, après un passage en pépinière pendant que les poivriers commencent à produire (b : années 2 à 3), sont plantés au cours de la quatrième année (c), et bénéficient des soins apportés aux poivriers jusqu'à ce que ces derniers soient abandonnés (d : années 8-10). Les damar se développent alors au sein de la végétation secondaire jusqu'à leur entrée en production vers l'âge de 25 ans (e). La mosaïque de champs temporaires et de jachères arborées, caractéristique de l'agriculture sur brûlis, est maintenant remplacée par une couverture arborée permanente, l'agroforêt à damar (f).



(*) Dans le domaine de [l'agriculture](#), le mot ladang [ou **champ** en indonésien] se réfère généralement à une zone de terrain clos ou autrement, et utilisé à des fins agricoles, tels que:

- La culture [de plantes](#)
- Utiliser comme [pâturage](#) ou, en général, une enceinte [de l'élevage](#)
- Étendue artificielle de terre est laissée en [terre](#) vacante ou [un sol fertile](#)

Source : <http://id.wikipedia.org/wiki/Ladang>

Schéma d'établissement des agroforêts à damar (Sud de Sumatra, Indonésie).

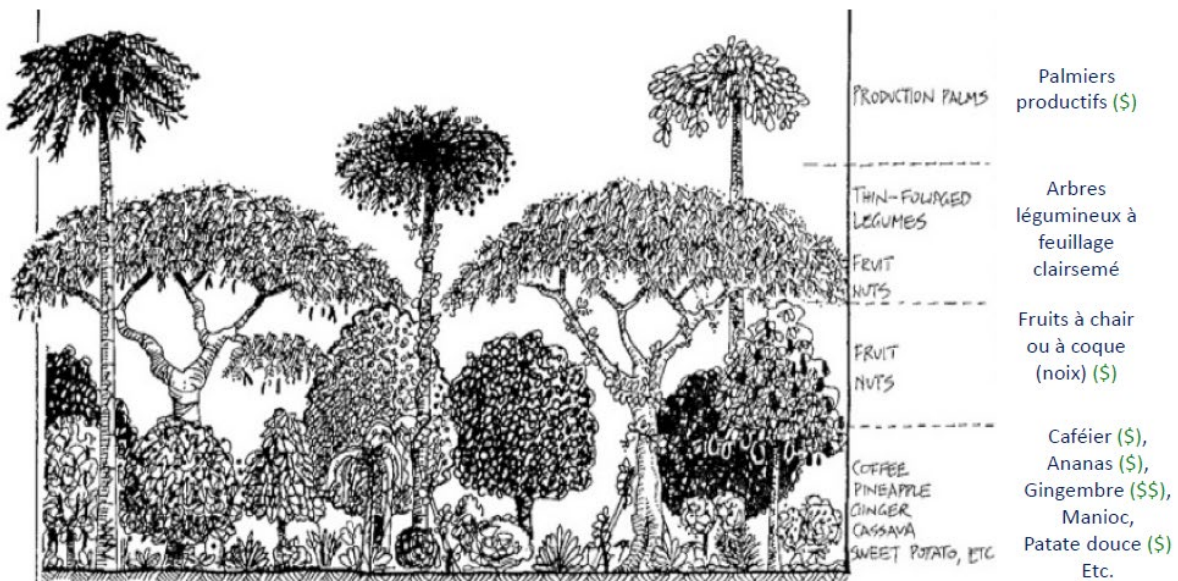
22

La reconquête des terres brûlées en Indonésie avec la technique de l'agro forêt à Damar est assez explicite des techniques en usage dans les milieux tropicaux.

Si l'on regarde de plus près, le premier jardin de culture de l'ilot 11 bénéficie de deux arbres majeurs, qui le caractérisent : un banoir (*Albizzia lebbek* – envahissant conservé) et un tamarin (*Tamarindus indica* – exotique non envahissant). Sans ces sujets majeurs, le jardin serait assez ridicule dans son désert végétal.

L'agro forêt permet de contrôler la biodiversité et une part des agresseurs tropicaux nombreux sur des espèces cultivées parfois d'origine européenne ou de milieux tempérés. Les arbres « non productifs »

sont en fait des producteurs d'équilibre en puissance. Plus le milieu est appauvri et plus les agresseurs courants (aleurodes, cochenilles, pucerons...) n'ont pas leur contrôle par la prédation associée (micro-guêpes, coccinelles, syrphes, chrysopes, oiseau blanc etc. ...)



On arguera peut-être que le jardin créole n'est pas une agro forêt tropicale. Ce fait est discutable, car bien que l'intégration du jardin régulier, issu de la culture européenne y est inclus, une part du foisonnement des jardins créoles est bien issue des principes fondateurs des agro forêts tropicales. La culture du café a bien débuté sous les canopées de nattes avant de finir sous celles des « teck d'Arabie », malvacée introduite pour cet usage.

***Cordia africana* à La Réunion :**

Cordia africana Lam est nommé à La Réunion Teck d'Arabie ou Bois de teck, Colle colle ou encore Faux teck. Introduit à Bourbon (La Réunion) par le botaniste Nicolas Bréon directeur du Jardin de l'Etat à Saint-Denis de 1817 à 1831. C'est en 1822 que Nicolas Bréon rapporte du Yémen plus de 500 kg de café en coque destinés à être plantés et des plants de teck d'Arabie, destinés à faire de l'ombrage aux caféiers.

Trois ans plus tard, quand est publié son catalogue végétal, il note que " cet arbre a complètement réussi ". Néanmoins, l'ayant nommé " tectona arabica ", il s'était trompé ! Ce n'est pas un cousin du teck d'Indochine (*Tectona grandis*), qui est lui de la famille des verbénacées.

Aujourd'hui le Teck d'Arabie est largement utilisé comme arbre d'ornement, notamment le long des routes où sa floraison blanche spectaculaire se produit de mai à juillet. (source mi aim a ou site Web)

Les formes plus organisées issues de la culture européenne (comme la symétrie des aménagements vis-à-vis de l'axe de la maison) n'échappent pas à une stratification forte. L'intérêt est la création de formes assez originales (en voie de disparition) comme les carreaux de palmistes ou les caféières sous les grands arbres.

4/ Au-delà de l'agro forêt : des jardins arborés créoles nourriciers

La nécessité des arbres sous les climats tropicaux et dans le cœur de ville de la possession, ne sont un secret pour personne. Il est donc très curieux que l'on puisse concevoir un jardin « partagé » sans ses formes potentielles de partage, mais également sans son outil climatique et participatif qu'est la

stratification ou l'arbre. La stratification justifie la treille par exemple. Dans le dispositif du jardin partagé, viennent prendre places des espaces partagés :

- Sous la treille (à chouchou ou à vigne ou à fruits de la passion)
- Le carreau de palmistes (blanc pour CDV – *Dyctyosperma album* – endémique Mascareignes)
- Le grand verger
- La caféière
- Les jardins d'arbres et arbustes à épices (potentiellement en second étage comme les quatre épices, ou contrôlés comme le caloupilé)
- Les arbustes à feuilles (Moringa) ou fruits comme les papailleurs etc...
- Les clairières cultivées ou prennent place les carreaux individuels (chablis dans le grand jardin ou forme assumée régulière dans la composition...)

Mais également l'abri à préparation, le lieu du compostage et de préparation des substrats, la fontaine etc....

La constitution d'un jardin partagé devient ainsi un peu plus savante, et ordonnée, tout en y cultivant un foisonnement propre à inclure nos productions nutritionnelles dans un cadre commun et stratégique vis-à-vis du devenir de la ville. Laisser un carreau de potager seul et au soleil et sans eau et vous y verrez les plus agressives des invasives le recoloniser. C'est le contraire de la maîtrise de la biodiversité que nous devons conduire afin de contrecarrer son effondrement.

5/Une conception à l'échelle des ilots

La typologie des ilots urbains n'est pas régulière ni de même dimension. Chaque cas doit donner figure à une approche différenciée. Un petit jardin partagé (cas de l'ilot 10 où la proposition d'étaler des carrés potagers a été refusée par nos soins) peut être une clairière dans l'afforestation de l'ilot urbain. Mais l'afforestation pourra à son contact devenir productive et développer des formes partagées (treilles, verger intégré etc...)

L'ilot 11 pose un autre cas de figure. Sa dimension importante oblige à avoir une autre démarche que celle d'aligner des carreaux de culture. Aussi, nous pensons que le cœur non aménagé actuel devant être dédié initialement à des jardins partagés, soit repensé globalement. La note présente permet au concepteur paysagiste et aux acteurs, se sortir des sentiers battus et de la répétition. C'est le lieu idéal d'une vraie démarche conceptuelle et opérationnelle.

6/ Conclusion

En guise de conclusion, nous invitons les acteurs à proposer un projet renouvelé du jardin partagé de l'ilot 11 (surdimensionné par ailleurs en nombre de « parcelles »), qui puisse faire vivre une figure séduisante de ce que devrait être un jardin créole contemporain urbain. Cette démarche nous semble indispensable. Le projet initial, jamais validé par nos soins, ne peut être conservé. Cette note est destinée à enrichir le débat et la créativité des acteurs.

LEUréunion, janvier 2021